Nations Unies S/2001/1131

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 novembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er au 31 octobre 2001.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

01-66959 (F) 301101 301101

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (1er au 31 octobre 2001), il y avait un peu plus de 42 800 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre d'opérations. Le changement de commandement de la KFOR a eu lieu le 3 octobre, lorsque le général de corps d'armée Thorstein Skiaker a été remplacé par le général de corps d'armée Marcel Valentin, qui assumera le commandement pendant un an.

2. La situation générale au Kosovo est restée relativement calme en octobre, malgré des frictions interethniques sous-jacentes et des conditions économiques et sociales difficiles. Les actes de violence et d'intimidation interethniques qui ont eu lieu comprenaient certaines actions qui pouvaient être politiquement motivées à l'approche de la date des élections fixée au 17 novembre.

Sécurité

3. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'incidents interethniques ont été signalés, y compris des jets de pierres contre des personnes, des habitations et des trains, ainsi que des actes de vandalisme et des vols. Le 1er octobre, une mine avec un fil de détente, découverte sur la propriété de Serbes du Kosovo près de Kosovaska Kamenica, a été désactivée par la KFOR. Le 3 octobre, deux Albanais du Kosovo ont été arrêtés pour avoir assassiné un Bosnien à Vitomirica, près de Pec. Le 17 octobre, trois bûcherons albanais du Kosovo ont essuyé des coups de feu près de Radisevo à proximité de l'enclave serbe de Banja. L'un des Albanais du Kosovo a été tué lors de cet incident. Quatre boutiques à Deneral Jankovic (près du point de passage de Blace) ont brûlé à la suite de ce que l'on soupçonne être des incendies criminels. Des pierres ont été lancées contre le train de passagers allant de Kosovo Polje à Zvecan ainsi que contre un convoi de Serbes du Kosovo se rendant à Suvi Do. Des actes violents d'intimidation criminelle ont été signalés à Istok.

4. Parmi les actes de violence à motivation politique, il y a eu : une attaque exécutée à partir d'un véhicule contre le Président du Parti Balli Kombtar le 19 octobre, au cours de laquelle son garde du corps et un journaliste ont été tués et une autre personne a été blessée; une attaque à la bombe contre la résidence d'un Albanais du Kosovo et ex-dirigeant de la Ligue démocratique du Kosovo dans le district à majorité rom de Mali Alas, le 23 octobre; et une attaque effectuée par des inconnus utilisant des armes automatiques contre le bureau de la Ligue démocratique du Kosovo à Srbica, le 24 octobre.

5. À Mitrovica, des actes de violence, d'intimidation et de harcèlement interethniques continuent d'être signalés, bien que la plupart soient d'importance mineure. Le 25 octobre, un Albanais du Kosovo a été attaqué par trois Serbes du Kosovo. Le 26 octobre, il y a eu deux incidents, à savoir le harcèlement de trois femmes albanaises du Kosovo par des activistes serbes dissidents et des jets de pierres contre des enfants serbes du Kosovo par un groupe d'adolescents albanais du Kosovo. Le 28 octobre, dans la zone nord de Mitrovica, de jeunes Albanais du Kosovo ont provoqué les soldats de la KFOR lorsque leur accès à une zone serbe a été refusé. Une personne a attaqué à coups de pierre un garde de la KFOR, et deux

jeunes Albanais du Kosovo ont été arrêtés par la police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) après avoir versé du pétrole sur le pont oriental et y avoir mis le feu.

6. Le 1er octobre, une foule de 60 civils a entouré une patrouille de la KFOR qui avait arrêté un véhicule pour conduite dangereuse. Le conducteur a été détenu pour interrogatoire par la police de la MINUK. Le 24 octobre, un soldat de la KFOR a été tué par une balle dans la tête tirée par un Serbe du Kosovo près de Bozevca.

7. La KFOR continue tous les jours à découvrir des armes, des munitions et du matériel militaire dans toute la province, notamment des grenades, des fusils, des armes automatiques, des pistolets, des mortiers et des uniformes militaires. Un certain nombre de personnes ont été arrêtées dans le cadre de ces opérations. Le 28 octobre, trois Albanais de souche résidant à Skopje ont été arrêtés pour détention illégale d'armes et de munitions. Lors d'une campagne lancée contre les faussaires, la KFOR a arrêté le 18 octobre un homme recherché par la police de la MINUK.

8. Au cours de la période considérée, 145 armes ont été détruites, ce qui porte à 10 132 le nombre total des armes détruites dans le cadre du programme de destruction d'armes. L'un des gouvernements alliés a exprimé son intérêt concernant le financement d'un nouveau programme de destruction d'armes de la KFOR.

Sécurité des frontières extérieures et des limites intérieures

9. La KFOR a poursuivi ses activités le long des frontières avec l'ex-République yougoslave de Macédoine[a] et avec l'Albanie afin de confisquer des armes, d'arrêter les personnes qui franchissent illégalement ces frontières et de dissuader d'autres personnes d'essayer d'entrer dans la province. Au cours de la période considérée, 32 armes, 201 grenades et mines, et 27 180 cartouches ont été saisies. Soixante-cinq personnes ont été appréhendées et remises à la police de la MINUK. Le nombre de tentatives de franchissement illégal des frontières a continué à diminuer. Au cours d'opérations anticontrebande, un Albanais du Kosovo a été arrêté à la frontière administrative avec le Monténégro et remis à la police de la MINUK.

Coopération et respect par les parties

10. Les initiatives prises en ce qui concerne le Corps de protection du Kosovo comprenaient un examen de la Directive 035 du commandant de la KFOR[b] et la publication de la Directive du commandant concernant la formation en 2002.

11. Deux cas de non-respect ont été signalés en octobre concernant un abus de pouvoir et des tirs de célébration. Quatre demandes de renvoi pour absentéisme continu et injustifié ont été présentées et quatre demandes ont été acceptées, ce qui porte à 26 le nombre de demandes en souffrance. Les demandes en souffrance attendent soit une enquête soit la mise en oeuvre des directives récentes du Comité conjoint d'application des mesures de sécurité soit leur soumission au système judiciaire. Le 11 octobre, cinq agents du Service de police du Kosovo ont été détenus par l'Armée serbe (VJ) pour avoir pénétré au Monténégro.

---

[a] La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.

[b] La Directive 035 met l'accent sur l'appui aux dirigeants du Corps de protection, l'amélioration des relations entre la KFOR et le Corps de protection, l'intensification de la formation et de l'éducation pour améliorer le professionnalisme, et la promotion d'une image positive du Corps de protection.

12. Le Corps de protection du Kosovo a poursuivi dans l'ensemble de la province, l'exécution de divers projets humanitaires qui sont contrôlés par l'Organisation internationale pour les migrations. Le projet de construction d'un centre de sports et de loisirs à Gjiliane a reçu des fonds supplémentaires. Ce projet compte sur la participation de 30 membres du Corps de protection du Kosovo travaillant sous la supervision et avec l'appui de la Brigade multinationale (Est).

13. Les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie ont, d'une manière générale, continué de respecter les termes de l'Accord militaire technique.

Coopération avec les organisations internationales

14. La KFOR continue de fournir quotidiennement, sur demande, une assistance aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales au Kosovo et d'assurer la sécurité des opérations de police de la MINUK.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

15. À peine 1 600 Serbes sont revenus au Kosovo en 2000, et le nombre des retours en 2001 a été très réduit. Le commandant de la KFOR et le Représentant spécial du Secrétaire général ont l'intention de faciliter le retour des Serbes du Kosovo grâce aux mécanismes du Comité conjoint pour le retour des Serbes du Kosovo, en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

16. Le nombre de réfugiés de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui sont restés au Kosovo est estimé à 23 863.

Serbie méridionale

17. La nouvelle force de police multiethnique a commencé ses patrouilles le 22 octobre à Presevo, Medvedja et Bujanovac, trois municipalités de la vallée de Presevo.

Élections du 17 novembre

18. La campagne active pour les élections à l'Assemblée a commencé le 3 octobre. Quelques rassemblements non autorisés ont eu lieu, mais seuls quelques incidents mineurs ont été signalés. La KFOR, dont le rôle est de maintenir un environnement de sécurité, a renforcé sa présence sur le terrain.

19. L'approbation présidentielle et parlementaire de la République fédérale de Yougoslavie concernant la participation des Serbes du Kosovo aux élections a été communiquée le 2 novembre. Plus de 150 000 Serbes se sont enregistrés comme électeurs. La dernière réunion du Conseil transitoire du Kosovo s'est tenue au début d'octobre, lorsqu'il s'est réuni en session conjointe avec le Conseil administratif intérimaire.

Perspectives

20. La situation en matière de sécurité au Kosovo continue d'être stable. La principale tâche de la KFOR est d'assurer que le scrutin du 17 novembre ait lieu dans un environnement de sûreté et de sécurité.